

Concours photo "SENLIS DANS LES NUAGES"



Inscription du 3 février au 14 mars 2026.

Votes ouverts au public du 25 mars au 4 avril midi

Proclamation des résultats : samedi 4 avril à 17h

Règlement et formulaire d'inscription à télécharger sur <https://mediatheque.ville-senlis.fr/evenements>

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

Senlis dans les nuages

Article 1 : Ce concours photos se déroule du mardi 3 février au samedi 14 mars 2026. Il est ouvert aux adultes et aux jeunes à partir de 12 ans. Une seule participation par personne est acceptée. Le thème est : Senlis dans les nuages.

Article 2 : Soumettre une seule photo qui répondra obligatoirement aux contraintes suivantes :

1) La photo doit être construite autour de la présence marquée des nuages,

2) La photo doit obligatoirement mettre en valeur le patrimoine urbain, historique ou naturel de la ville de Senlis ou des communes proches (- de 10 kms),

3) La photo doit respecter l'anonymat des personnes et ne pas les présenter de face ou clairement reconnaissables,

4) La photo devra être présentée sous format A4 (21 x 29.7) uniquement, sur papier blanc, simple ou épais,

5) L'exemplaire papier doit être déposé avec la feuille d'inscription (voir article 3) à la médiathèque de Senlis avant le 14 mars 2026, 18h,

6) Une copie numérique en JPG sera demandée au moment du dépôt de l'exemplaire papier : soit par mail sur mediatheque@ville-senlis.fr, soit sur clé USB. Pour les appareils argentiques, prévoir la numérisation de l'œuvre en bonne définition.

Article 3 : Une feuille d'inscription complétée et signée doit obligatoirement accompagner votre dépôt de photo. Les parents d'enfants mineurs doivent remplir et signer cette feuille pour leurs enfants.

Vous retrouverez ce document au choix :

1) A l'accueil de la médiathèque en version papier,

2) Sur le site internet de la médiathèque : <https://mediatheque.ville-senlis.fr/evenements>

Article 4 : Ce concours valorise la créativité de chaque auteur et souligne l'importance de la paternité intellectuelle de chaque œuvre soumise. Chaque participant s'engage formellement à ne pas recourir à des intelligences artificielles (IA) pour la réalisation de sa photo. Toutes les œuvres seront examinées avec attention et leur authenticité sera particulièrement surveillée.

Article 5 : Une exposition se tiendra à la médiathèque du 25 mars au 25 avril 2026. Le public aura la possibilité de voter sur place pour sa photo préférée jusqu'au samedi 4 avril midi. Une urne et des bulletins seront mis à disposition des votants.

Article 6 : Les résultats seront proclamés le samedi 4 avril 2026 à 17h, à la médiathèque de Senlis, 1 rue Bellon. Tous les participants y sont invités.

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du règlement. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat. Le présent règlement est disponible sur le site internet de la médiathèque de Senlis. La responsabilité de la Ville de Senlis ne saurait être mise en cause si, en raison d'un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le concours devait être écourté, prorogé, modifié ou annulé.

Aucune production n'est publiée et utilisée sans l'accord de son auteur. Aucune information personnelle n'est collectée à l'insu du participant, ni utilisée à des fins non prévues. La Commune de Senlis collecte des données vous concernant afin de répondre à votre demande d'inscription et de participation au concours photos de la médiathèque de Senlis.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement ainsi que votre droit à la portabilité de ces données. Le droit d'opposition ne s'applique pas dans ce cas. Ce consentement peut être retiré à tout moment.

Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.